

DOSSIER

TÉLÉASSISTANCE

OPTIONS

Abonné (remplir le formulaire en majuscule) : N° :

Titre : M^{me} / M.

Nom :

Prénom :

MINI-COFFRE À CLÉS

Nous précisons que cette consigne de clés ne se substitue pas aux intervenants (famille, voisins, amis).



○ **Pro mini : 84 €^{TTC}**

- Dimensions extérieures : 74 x 127 x 51 mm
- Dimensions intérieures : 56 x 101 x 15 mm
- Nombre de clés standards : 1 à 5
- Poids : 0,725 kg



○ **Pro standard : 98 €^{TTC}**

- Dimensions extérieures : 76 x 127 x 57 mm
- Dimensions intérieures : 56 x 101 x 23 mm
- Nombre de clés standards : 10
- Poids : 0,8 kg



○ **Pro cadenas : 85 €^{TTC}**

- Dimensions extérieures : 76 x 184 x 57 mm
- Dimensions intérieures : 56 x 86 x 23 mm
- Nombre de clés standards : 10
- Poids : 0,9 kg

Forfait installation : à partir de 30 € TTC*

Dans le cadre d'une copropriété, lors du passage du technicien, l'abonné reconnaît avoir effectué les démarches nécessaires auprès de son syndic et avoir obtenu l'autorisation d'installation du boîtier.

INDIQUER
CHOIX ET
QUANTITÉ



BALISES LUMINEUSES

Les balises lumineuses constituées de détecteurs de présence, permettent de guider la personne en sécurisant ses déplacements nocturnes. Ainsi les risques de chutes sont limités. Les balises se déclenchent sur le passage et s'éteignent grâce à une temporisation.



- Dimensions : 80 x 65 x 25 mm
- Cout d'achat : 19,90 €^{TTC}/balise

- Forfait installation :
à partir de 30 € TTC*

INDIQUER
CHOIX ET
QUANTITÉ



Téléassistance Sud-Isère
FILIADPA SAS

5 bis rue du Tour de l'eau
38400 SAINT-MARTIN-D'HERES

Tél. 04 76 29 48 12
contact@teleassistance-sudisere.fr

www.teleassistance-sudisere.fr



Options non connectées (à remplir si options choisies) Contrat d'assistance aux personnes isolées

FILIADPA SAS, filiale de téléassistance de l'association ADPA (Accompagner à Domicile pour Préserver l'Autonomie), dont le siège est fixé 5 bis rue du Tour de l'eau, Immeuble Champ Roman, 38400 Saint-Martin-d'Hères, ci-après dénommée "**FILIADPA SAS**"

Et :

M.....

Demeurant à.....

Ci-après dénommé "**l'abonné**"

ARTICLE 1 : MATÉRIEL MIS À DISPOSITION DE L'ABONNÉ

■ Mini-coffre à code pour les clés

Ce dispositif placé à l'extérieur du logement au niveau de la porte d'entrée permet aux pompiers ou aux intervenants d'accéder rapidement à la clé de l'habitation. Cette consigne de clés ne se substitue pas aux intervenants.

L'abonné est propriétaire de l'appareil.

FILIADPA SAS s'engage à fournir le matériel.

La mise en place de ce boîtier nécessite le cas échéant l'autorisation écrite du bailleur ou du syndic de l'abonné.

L'installation et la première programmation du boîtier peuvent être réalisées au domicile de l'abonné par un technicien mandaté par FILIADPA SAS ou le prestataire technique selon les conditions tarifaires en vigueur indiquées à l'article 2.

La mise en service sera effective au plus tard 48 heures ouvrées après le passage du technicien.

Dans le cadre d'une copropriété, lors du passage du technicien, l'abonné reconnaît avoir effectué les démarches nécessaires auprès de son syndic et avoir obtenu l'autorisation d'installation du boîtier.

L'abonné a la possibilité d'assurer lui-même l'installation et la programmation du boîtier.

Dans ce cas l'abonné s'engage à communiquer par écrit à FILIADPA SAS l'emplacement du boîtier et le code.

FILIADPA SAS ne saurait être tenue pour responsable d'un dysfonctionnement de la procédure résultant de renseignements inexacts.

Afin de maintenir le dispositif opérationnel, l'abonné s'engage à ne pas déplacer, ni changer le code du boîtier de clés sans en avertir FILIADPA SAS.

FILIADPA SAS décline toute responsabilité en cas de vol, perte et/ou effraction du boîtier de clés et de son contenu.

Le dépannage, la reprogrammation et la dépose du boîtier ne sont pas compris dans le cadre de cette option.

Dans le cas d'un vice caché ou d'un dysfonctionnement lié au matériel, le dépannage sera assuré sous forme d'un échange standard du boîtier sous couvert d'acceptation par le fournisseur.

■ Balises lumineuses

Les chutes survenant au domicile des personnes âgées représentent un problème de santé publique en raison de leur fréquence et de leur gravité. Elles surviennent plus fréquemment la nuit sur le parcours lit-toilettes.

Les balises lumineuses constituées de détecteurs de présence, permettent de guider la personne en sécurisant ses déplacements nocturnes. Ainsi les risques de chutes sont limités.

Les balises fonctionnent sur pile, elles se déclenchent sur le passage et s'éteignent grâce à une temporisation.

L'abonné est propriétaire de la balise.

FILIADPA SAS s'engage à fournir le matériel et les piles nécessaires au bon fonctionnement du dispositif lors de son achats.

L'installation de la balise peut être réalisée au domicile de l'abonné par un technicien mandaté par FILIADPA SAS

ou le prestataire technique, selon les conditions tarifaires en vigueur indiquées à l'article 2.

L'abonné a la possibilité d'assurer lui-même l'installation.

Afin de maintenir le dispositif opérationnel, l'abonné s'engage à remplacer lui-même les piles, suivant les préconisations du constructeur.

Le dépannage et la dépose des balises ne sont pas compris dans le cadre de cette option.

Dans le cas d'un vice caché ou d'un dysfonctionnement lié au matériel, le dépannage sera assuré sous forme d'un échange standard de la balise.

ARTICLE 2 : REDEVANCE

Ces dispositifs sont proposés à la vente. Le tarif comprend la fourniture du matériel et la livraison.

L'installation, par un technicien, de l'option choisie est proposée au tarif de 25 € HT soit 30 € TTC, dans le cadre de l'installation de la Téléassistance.

Si l'option est demandée en cours d'abonnement, l'installation sera facturée 41,72 € HT soit 50 € TTC.

■ Mini-coffre à code pour les clés

- Le mini-coffre à clés standard, dimensions intérieures : 56 x 101 x 15 mm est proposé au tarif de 70 € HT soit **84 € TTC.**
- Le mini-coffre à clés grand format, dimensions intérieures : 56 x 101 x 23 mm est proposé au tarif de 81,66 € HT soit **98 € TTC.**
- Le mini-coffre à clés cadenas, dimensions intérieures : 56 x 86 x 23 mm est proposé au tarif de 70,83 € HT soit **85 € TTC.**

■ Balises lumineuses

Les balises sont proposées au tarif de 16,58 € HT soit **19,90 € TTC l'unité.**

Pour des raisons techniques et administratives, le règlement par prélèvement automatique est privilégié. Les sommes sont prélevées mensuellement à terme échu et de façon automatique sur le compte bancaire, postal ou d'épargne de **l'abonné**. Aussi, il appartient à **l'abonné** d'informer **FILIADPA SAS**, par écrit, de toute modification de domiciliation bancaire.

D'autres modes de paiement peuvent être envisagés sur demande de **l'abonné**.

ARTICLE 3 : DIVERS

Ces articles viennent en complément du contrat principal.

Fait : Pour FILIADPA SAS,

À

le

L'abonné ou son mandataire,

FILIADPA SAS
Sud Isère Téléassistance
5 bis, rue du Tour de l'Eau
38400 ST MARTIN D'HERES
04 76 29 48 12